

# VILLERS-FRANQUEUX

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 22 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le 22 septembre à 20H30.

*Le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à VILLERS-FRANQUEUX sous la présidence de Monsieur MALTOT Éric, Maire de Villers-Franqueux.*

Date de convocation :  
14/09/2020

Nombre de :  
conseillers en

- exercice : 11  
- de présents : 10  
- de votants : 11

### **Etaient présents :**

Messieurs MALTOT Éric – LOTZER Gérard - ROSTEIN David - OUDIN Johann - GEANCY Christophe – et Mesdames LE DROGO Madeleine - FOURQUIN Corinne. - MISSA Agnès – BLAIZOT Carine - ROSIEZ Christine.

**Absent excusé :** M. THIRIET Rémy qui a donné pouvoir à M. MALTOT Éric

### **Absent :**

Mme MISSA Agnès a été élue secrétaire de séance

### **Ordre du jour :**

- Approbation du procès-verbal du conseil du 16 juin 2020
- Délibération délégués commission CLECT –CU Grand Reims
- Cimetière : procédure reprise de concession –espace cinéraire
- Adhésion groupement de commande SIEM –Fournisseur électricité
- Questions diverses :
  - ✓ Réhabilitation Gare
  - ✓ Travaux lavoir
  - ✓ Travaux peinture salle conseil
  - ✓ Travaux crucifix rue de la Croix
  - ✓ Travaux soubassement mur école
  - ✓ RAM
  - ✓ Inauguration vitraux église
  - ✓ Point sur trottoirs et voiries

### **I - Approbation du compte rendu du 16 juin 2020**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

### **II - Représentant à la CLECT CU-GR Délibération n° 16/2020**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C IV,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du Grand Reims n°CC-2017-26 du 19 janvier 2017 portant création, entre la Communauté urbaine du Grand Reims et les communes membres, de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT),

Vu la délibération du Conseil Communautaire du Grand Reims n°CC-2020-86 du 20 juillet 2020 confirmant le nombre de membres de ladite commission et la répartition de ces membres entre les communes membres de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Considérant que la commune de Villers-Franqueux est représentée au sein de la CLECT par 1 membre,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

De désigner pour représenter la commune de Villers-Franqueux à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées :

M. MALTOT Éric, membre titulaire

M. LOTZER Gérard, membre suppléant

### III - Cimetière :

Après un premier état des lieux, nous avons opté pour la reprise de concessions et avons listé dans un premier temps pas moins de 80 concessions en état d'abandon sur environ 220. Après le premier affichage légal, 2 concessions ont été nettoyées et nous les avons enlevées de la liste. D'autres personnes, nous ont fait part de leur intention de rénover des monuments.

Espace cinéraire et jardin du souvenir : nous avons fait établir un devis par une entreprise local ; Monsieur le Maire invite les membres du Conseil à émettre leur avis sur les deux options proposées. Un dossier de demande de subvention sera adressé à la sous-préfecture si cet aménagement peut en bénéficier au titre de la DETR, nous attendons une réponse de leur part.

Réfection du Crucifix rue de la Croix à l'entrée du cimetière : nous avons contacté les Compagnons du Devoirs de Muizon. Ils ne sont plus en mesure de travailler avec les collectivités territoriales, nous avons donc fait établir un devis (en attente) par une association « l'atelier et la main », émanation du compagnonage.

### IV - Adhésion Groupement de commande Electricité -SIEM Délibération n° 17/2020

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007 et conformément aux articles L. 331-1 et suivants du Code de l'Energie, le marché de l'électricité est ouvert à la concurrence pour tous les consommateurs.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, les Tarifs Réglementés de Vente (TRV) d'électricité disparaîtront pour l'ensemble des bâtiments dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVa, pour l'essentiel les tarifs « jaune » et tarifs « vert ».

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, les Tarifs Réglementés de Vente (TRV) d'électricité disparaîtront pour les Collectivités comptant plus de 10 agents et dont le total des bilans annuels excède 2 millions d'euros.

Ainsi, les acheteurs soumis au Code de la Commande Publique ou à une procédure obligatoire de mise en concurrence, notamment les Collectivités Territoriales et leurs établissements publics, devront avoir signé un nouveau contrat en offre de marché avec un fournisseur de leur choix. A défaut, ils s'exposent à subir une interruption de service puisque leur contrat au tarif réglementé aura disparu et qu'ils n'auront dès lors plus de contrat de fourniture d'électricité.

Dans ce cadre, le regroupement de ces pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices, acheteuses d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique, est un outil qui, non seulement, leur permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence mais, également, assure une maîtrise de leur consommation d'énergie et renforce la protection de l'environnement dans le respect du développement durable.

Dans ce contexte, le Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Marne (SIEM) a constitué un groupement de commandes d'achat d'électricité et services associés afin de permettre aux acheteurs soumis aux dispositions précitées de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant la procédure de mise en concurrence.

Tout acheteur public peut être membre du groupement de commandes du SIEM sans obligatoirement y être adhérent.

La constitution du groupement et son fonctionnement est formalisé par une convention qui sera conclue pour une durée allant jusqu'au terme des missions confiées au coordonnateur.

Le SIEM assure les fonctions de coordinateur du groupement. Il procède à l'ensemble des opérations de mise en concurrence et de sélection. Conformément à l'article L2113-6 à 8 du Code de la Commande Publique en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2019, il est chargé de signer et de notifier le marché.

Chaque membre s'assurera, par la suite, pour ce qui le concerne, de la bonne exécution du marché.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) du Groupement de Commande est celle du Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Marne, coordonnateur du Groupement.

#### **En conséquence, après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ces membres :**

- ❖ Accepte les termes de la Convention Constitutive Initiale du Groupement, annexée à la présente délibération ;
- ❖ Autorise l'adhésion de la commune de VILLERS-FRANQUEUX au Groupement de Commandes ;
- ❖ Autorise Monsieur le Maire à signer la convention ;
- ❖ Autorise Monsieur le Président du SIEM, représentant du coordonnateur du Groupement, à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du Groupement de Commandes et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.
  
- ❖ **Fibre internet** : de compétence Communauté urbaine, le dossier a pris du retard en raison de la crise sanitaire ; nous avons eu des demandes de renseignements concernant les futurs branchements de la société KYNTHUS mandaté pour la réalisation d'études et notamment les relevés d'adresses.

#### **V- Questions diverses :**

- ❖ **Salle associative (Gare)** : lors du dernier conseil municipal, Monsieur le maire avait informé le Conseil qu'une habitante de Villers-Franqueux avait déposé une demande d'agrément pour l'ouverture d'une micro-crèche dans ces locaux. En raison du contexte économique lié à la crise sanitaire, elle renonce à ce projet.

Une autre demande concernait l'ouverture d'un salon de coiffure. Nous avons déjà une coiffeuse à domicile ainsi qu'une coiffeuse qui positionne son salon ambulant une fois par mois sur la place principale, plus les salons de coiffure dans les villages environnants.

Après analyse, de ces différents éléments, il semble plus judicieux de transformer les locaux en logement afin d'assurer un rendement à long terme.

Le Conseil municipal opte pour cette solution. Il sera fait appel à un maître d'œuvre pour nous aider dans la réalisation des plans et dépôts du permis de construire. Le suivi des travaux sera assuré par nos soins.

- ❖ **Travaux peinture salle du Conseil** : nous avons deux devis pour la rénovation de la salle incluant les peintures, la vitrification du parquet et le nettoyage de la pierre de la cheminée. Le devis de la société Jérôme Vincent s'élève à 4284 € HT, celui de la société SIONNEAU à 5548 € HT. Le Conseil choisit la société la moins disante.

- ❖ **Travaux Lavoir rue de la Couronne :** Monsieur le maire remercie tous les conseillers présents lors de l'opération de nettoyage du lavoir de la rue de la couronne. Nous avons pu faire intervenir un maçon pour évaluer les possibilités de réparation des bassins (fuites). Il a lui-même fait appel à un spécialiste en étanchéité. Diagnostic, pas de solution durable. Il semble qu'il faille tout raser et reconstruire. Nous allons donc faire établir des devis intégrant la reconstruction des bassins et l'aménagement paysager environnant et prépareront le moment venu des dossiers de demandes de subventions.
  
- ❖ **Travaux mur extérieur salle associative :**  
Le soubassement du mur se détériore. Nous avons demandé au même maçon un devis pour le jointement des pierres.
  - ❖ RAM : l'animatrice va quitter ses fonctions sur Villers et Saint-Brice –Courcelles dans les deux mois qui viennent. Saint-Brice Courcelles se charge du recrutement de sa remplaçante.
  
- ❖ **Inauguration des vitraux de l'église :** aura lieu le dimanche 30 mai 2021 en présence de l'Archevêque de Reims. Nous reparlerons ensemble de l'organisation des festivités : concert, chorale etc.
  
- ❖ **Voirie – trottoirs :** Mardi dernier, nous avons établi un état des lieux avec M. THIRIET pour la priorisation des futurs travaux de voirie. Notre commune a déjà bénéficié de programmes conséquents ces trois dernières années.
  - ✓ Les trottoirs le long des RD sont à la charge financière de la commune.
- ✓ **Sécurité rue de la Gare :** la vitesse des véhicules est encore excessive malgré les places de parking déjà créées pour diminuer la largeur de voirie. La création de nouvelles places de parking supplémentaires est limitée à 2 en raison de la succession de portes de garage.
- ❖ **Informations diverses :**
  - Le dossier administratif et financier de la nouvelle salle associative est clos. Il reste juste une reprise de macadam dans la cour.
  - Réunion de rentrée au Pôle de Cauroy-les –Hermonville -CU- : il a été proposé la création de commissions. M. le Maire demande aux conseillers s'ils veulent y participer :
    - Commission éducation –scolaire : M ROSTEIN – Mme MISSA
    - Commission environnement : Mme ROSIEZ –M. OUDIN
    - Commission voirie : M. MALTOT - M. LOTZER
  
- ❖ **Noms des habitants de notre village :** M. le Maire remarque que bien souvent, on lui demande le nom ou gentilé des habitants de Villers-Franqueux. Il propose donc aux Conseillers de lancer une réflexion sur le sujet. Mme FOURQUIN indique que toutes ses recherches lors de la création du site internet sont restées infructueuses et se propose avec M. OUDIN de s'occuper de ce dossier.

Tour de Table :

M. GEANCY demande le résultat de la réunion de juillet du PLU. Le compte rendu sera envoyé à chaque conseiller. Monsieur le maire va voir avec le bureau d'études pour programmer la prochaine réunion en soirée si possible.

M. OUDIN informe le conseil qu'il a reçu l'arrêté de nomination à la commission de contrôle de la liste électorale, en font partie également Mme PECHINE Chantal et M. Le Drogo Michel.

Des habitants lui ont part de l'empoisonnement possible de plusieurs chats.

Mme FOURQUIN demande une réunion pour la rédaction du prochain bulletin municipal. La date est fixée au lundi 05 octobre de 19h à 20h.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.**